



PLAN DE FORMATION DE L'ÉCOLE D'INFORMATIQUE

CFC MÉDIAMATICIENNE / MÉDIAMATICIEN 4 ANS DUAL

N° de la profession 88606

VALABLE DÈS AOÛT 2023



1 TABLE DES MATIERES

1	TABLE DES MATIERES	2
2	INTRODUCTION	3
3	PLAN HORAIRE	3
4	FORMATION THÉORIQUE	5
4.1	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.....	5
4.2	MODULES MÉDIAMATIQUE	5
4.2.1	<i>Modules de 1^{ère} année</i>	6
4.2.2	<i>Modules de 2^{ème} année</i>	6
4.2.3	<i>Modules de 3^{ème} année</i>	7
4.2.4	<i>Modules de 4^{ème} année</i>	7
4.3	MODULES INTERENTREPRISES.....	8
5	PROMOTIONS ANNUELLES	8
6	PROCÉDURE DE QUALIFICATION DU CFC	9
6.1	CULTURE GÉNÉRALE (CG).....	9
6.2	COMPÉTENCE DE BASE ÉLARGIES (CBE)	9
6.3	COMPÉTENCES EN MÉDIAMATIQUE (CM)	9
6.4	TRAVAIL PRATIQUE INDIVIDUEL (TPI)	10
6.5	NOTE GLOBALE ET CONDITION DE RÉUSSITE	10
7	MATURITÉ PROFESSIONNELLE	10
8	RÉFÉRENTS	10
9	ANNEXE A : LISTE DES ABRÉVIATIONS	11
10	ANNEXE B : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	11



2 INTRODUCTION

Ce plan de formation complète l'ordonnance fédérale SEFRI du 25 octobre 2018 concernant la formation professionnelle initiale et la procédure de qualification pour le CFC de médiamaticienne et de médiamaticien.

Ce document décrit en particulier la répartition et l'organisation des modules ainsi que le programme d'enseignement de l'école d'Informatique.

L'enseignement scolaire représente globalement 35% de la formation. Les périodes de cours liés à la Maturité Professionnelle Technique (MPT) sont dispensées durant certains cours CFC, notamment lors de la culture générale.

Pour faciliter la lecture du document, le genre est généralement utilisé au masculin, cependant il doit s'entendre au féminin également.

3 PLAN HORAIRE

Vous trouverez ci-après les deux plans horaires de référence. Il peut y avoir des différences entre les plans horaires réels et ceux de référence. Ceci est dû à des contraintes organisationnelles qui peuvent amener l'école d'informatique à adapter ces plans horaires sur l'ensemble de la formation.

CFC Médiamaticien 4 ans Dual MPT						
	Discipline	1ère	2ème	3ème	4ème	Total (périodes)
MPT	Maturité Professionnelle	9	9	9	9	1440
	Total MPT	9	9	9	9	1440
CM	Nb modules école	8	8	8	3	1080
	Nb modules CIE	2	2	1		400
	Total modules	10	10	9	3	1480
Total des périodes d'enseignement						2920

MPT signifie Maturité Professionnelle Technique

CIE signifie Cours InterEntreprises. Ils sont organisés par ICT-MM (se référer à leur planning).

Le total des périodes correspond à des périodes d'enseignement de 45 minutes.



CFC Médiaticien 4 ans Dual						
	Discipline	1ère	2ème	3ème	4ème	Total (périodes)
CBE	Communication d'entreprise	1	1		1	120
	Langage spécialisé du marketing		1	1		80
	Allemand	2	2			160
	Anglais	1	1	2	1	200
CG	Langue & Communication	2	2	2	2	320
	Société	1	1	1	1	160
	Education Physique	2	2	2	1	280
	Total enseignement général	9	10	8	6	960
CM	Nb modules école	8	8	8	3	1080
	Nb modules CIE	2	2	1		400
	Total modules	10	10	9	3	1480
Total des périodes d'enseignement						2440

CIE signifie Cours InterEntreprises. Ils sont organisés par ICT-MM (se référer à leur planning).
Le total des périodes correspond à des périodes d'enseignement de 45 minutes.



4 FORMATION THÉORIQUE

La formation se compose de la partie « Enseignement Général » et de la partie « Médiamatique »

4.1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Cette partie concerne uniquement les apprentis ne suivant pas la MPT.

Cet aspect de la formation n'est pas dispensé de manière modulaire, mais sous forme de cours hebdomadaires.

Les branches d'enseignement général sont :

- Compétence de Base Élargies
 - Communication d'entreprise
 - Langage spécialisé du marketing
 - Allemand
 - Anglais
- Culture Générale
 - Langue & Communication
 - Société

Ces branches sont prises en compte dans la Procédure de qualification du CFC.

Une autre branche est dispensée mais n'est pas prise en compte dans la procédure de qualification finale :

- Education physique

Le moyenne dans cette branche ne fait pas partie du calcul pour l'obtention du CFC, mais est prise en compte dans les conditions de promotion annuelle.

4.2 MODULES MÉDIAMATIQUE

Dans le cadre de la formation, 27 modules médiamatique sont enseignés à l'apprenti. Ces modules sont référencés sur le site « ICT-Formation Professionnelle Suisse ». Les notes de ces modules sont prises en compte dans le calcul de la note de Compétences en Médiamatique (CM).

Ils sont présentés ici ordonné par année de formation (degré) puis par numérotation.



4.2.1 Modules de 1^{ère} année

	Degré de référence	Module	CIE	Description
213	1	✓		Développer le travail en équipe
264	1	✓		Préparer des productions de médias numériques
265	1	✓		Produire des photographies numériques
270	1	✓		Déterminer et appliquer les couleurs et typographie
271	1	✓		Elaborer des données vectorielles et traiter des images
283	1	✓		Etablir et vérifier des offres conformément au droit
286	1	✓		Installer et utiliser ses propres instruments de travail ICT
287	1	✓		Créer des sites web avec le CSS

4.2.2 Modules de 2^{ème} année

	Degré de référence	Module	CIE	Description
268	2	✓		Produire des films numériques
273	2	✓		Appliquer des maquettes
278	2	✓		Analyser le marché et en déduire les objectifs stratégiques
279	2	✓		Développer et présenter un concept de marketing
284	2	✓		Calculer l'apport de prestations et dérouler le processus de paiement
288	2	✓		Utilisation des techniques de programmation dans le Frontend Web
307	2	✓		Réaliser des pages Web interactives avec formulaire
431	2	✓		Exécuter des mandats de manière autonome dans son propre environnement professionnel



4.2.3 Modules de 3ème année

	Degré de référence	Module	CIE	Description
266	3	✓		Produire des animations numériques
267	3	✓		Produire des enregistrements audios numériques
274	3	✓		Préparer et distribuer des données d'impression
280	3	✓		Concevoir des produits analogiques et numériques de marketing
281	3	✓		Constituer et administrer des canaux de médias sociaux
285	3	✓		Analyser la clôture annuelle et exécuter les calculs de rentabilité
290	3	✓		Interroger et modifier des bases de données
291	3	✓		Développer des interfaces (UI) avec des technologies du Web

4.2.4 Modules de 4ème année

	Degré de référence	Module	CIE	Description
275	4	✓		Elaborer et présenter des projets de maquettes
282	4	✓		Evaluer les chiffres clés du marketing et préparer les contenus pour la communication opérationnelle
306	4	✓		Réaliser de petits projets dans son propre environnement professionnel



4.3 MODULES INTERENTREPRISES

Les cours interentreprises (CIE) sont donnés sous forme modulaire.

Les modules CIE sont définis et planifiés par l'association professionnelle.

	Degré de référence	Module	CIE	Description
101	1		✓	Réaliser et publier un site Web
272	1		✓	Développer et mettre en œuvre des produits d'impression
269	2		✓	Réaliser un projet de photographie
289	2		✓	Mettre en œuvre et exploiter un CMS
276	3		✓	Etablir des médias pour une action de marketing

Ces modules CIE sont pris en compte dans le calcul de la note de Compétences en Médiamatique (CM).

5 PROMOTIONS ANNUELLES

Le carnet de l'école d'informatique est composé des parties suivantes :

- La moyenne de l'enseignement général ou de la maturité professionnelle technique
- La moyenne des modules médiamatique école

Les conditions de promotions sont les suivantes :

- La moyenne de l'enseignement général (CG + CBE ou MPT) doit être supérieure ou égale à 4.0
- La moyenne des modules médiamatique doit être supérieure ou égale à 4.0

Lors de la 1^{ère} année, un conseil intermédiaire a lieu au 3^{ème} mois, et un bulletin intermédiaire est transmis aux responsables de l'apprenti.

Pour toutes les années scolaires, 2 conseils des maîtres ont lieu :

- Un fin janvier (fin 1^{er} semestre) qui délivre un carnet intermédiaire aux responsables de l'apprenti
- Un fin juin (fin 2^{ème} semestre) qui transmet également un avis de passage à l'année suivante aux responsables de l'apprenti.

Le conseil des maîtres se prononce sur la promotion de l'apprenti et donne des avis en fonction de ses résultats et de son comportement à l'école.



6 PROCÉDURE DE QUALIFICATION DU CFC

La procédure de qualification représente les conditions d'obtention du CFC, qui sont décrites dans la section 8, articles 18 et 19 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale médiamatricienne / médiamatricien du 25 octobre 2018.

6.1 CULTURE GÉNÉRALE (CG)

La note de culture générale (CG) correspond à la moyenne, arrondie à la $\frac{1}{2}$, des 8 notes semestrielles du domaine d'enseignement « culture générale ». Cela correspond aux notes de :

- Langue & Communication
- Société

Cette note est prise en compte dans la Note globale et condition de réussite du CFC.

Cette validation suit le règlement OFFT du 1er janvier 1997 concernant la culture générale.

Les candidats ayant réussi l'examen de maturité professionnelle sont dispensés de culture générale. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte de cette partie pour la détermination de l'obtention du CFC.

6.2 COMPÉTENCE DE BASE ÉLARGIES (CBE)

La note de compétence de base élargies (CBE) correspond à la moyenne des 8 semestres de formation, arrondie à la $\frac{1}{2}$, des notes semestrielles du domaine d'enseignement « compétences de base élargies ». Cela correspond aux notes de :

- Allemand
- Anglais
- Communication d'entreprise
- Langage spécialisé du marketing

Cette note est prise en compte dans la Note globale et condition de réussite du CFC.

6.3 COMPÉTENCES EN MÉDIAMATIQUE (CM)

La note de Compétences en Médiamatique (CM) correspond à la moyenne pondérée, arrondie à la 1^{ère} décimale, des notes :

- La moyenne des notes des modules école (arrondie à la $\frac{1}{2}$ bonne), pondérée à 80%
- La moyenne des notes des modules interentreprises (arrondie à la $\frac{1}{2}$ bonne), pondérée à 20%.

La note relative à la compétence en médiamatique est calculée selon la formule suivante :

$$CI = 0.8 * \text{moyenne modules « école »} + 0.2 * \text{moyenne modules « CIE »}$$

Cette note est prise en compte dans la Note globale et condition de réussite du CFC.



Important : cette note est éliminatoire et ne doit pas être inférieure à 4.0. Elle est arrondie au dixième.

6.4 TRAVAIL PRATIQUE INDIVIDUEL (TPI)

La validation du Travail Pratique Individuel est décrite dans la section 8 article 18 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de médiaticienne / médiaticien du 25 octobre 2018.

Le TPI se déroule en entreprise, durant le dernier semestre de la formation.

Important : cette note est éliminatoire et ne doit pas être inférieure à 4.0

6.5 NOTE GLOBALE ET CONDITION DE RÉUSSITE

La note finale pour l'obtention du CFC est calculée de la manière suivante (arrondie au dixième) :

$$\text{Note globale CFC} = 0.4 * \text{TPI} + 0.3 * \text{CM} + 0.2 * \text{CG} + 0.1 * \text{CBE}$$

De plus, les conditions suivantes doivent également être réunies :

- La note du TPI doit être supérieure ou égale à 4.0
- La note de « compétences en médiatique » (CM) doit être supérieure ou égale à 4.0
- La note globale CFC doit être supérieure ou égale à 4.0

7 MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Le programme de formation de la maturité professionnelle est défini par le Programme d'Etude Cadre (PEC) et le Programme Etude cantonal (PEc).

Si un apprenti est en échec en MPT (promotion semestrielle), il est automatiquement intégré dans le cursus complet de la formation CFC.

Si cette intégration se produit à la fin de 1er semestre, les notes prises en considération seront uniquement celles obtenues durant le 2ème semestre dans la formation CFC.

8 RÉFÉRENTS

Mme Manfrini, doyenne de l'école d'informatique, et M Schmid, maître adjoint de l'école d'informatique, sont les référents de ce document.



9 ANNEXE A : LISTE DES ABRÉVIATIONS

CIE	Cours inter-entreprises
CBE	Compétence de Base Elargies
CM	Compétence en Médiamatique
CG	Culture générale
MPT	Maturité Professionnelle Technique
TPI	Travail Pratique Individuel

10 ANNEXE B : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de médiaticienne / médiaticien avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 25 octobre 2018 ([lien](#))
- Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI du 25 octobre 2018 sur la formation professionnelle initiale de médiaticienne / médiaticien ([lien](#))
- Plan modulaire médiaticien-ne CFC ([lien](#))